

Les fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi

Déclaration du groupe des Professions libérales

Certains secteurs économiques illustrent jusqu'à la caricature la façon dont notre pays peut tourner le dos à ses atouts.

Le très riche avis qui nous est soumis montre que l'aquaculture paraît bien relever de ces exemples où la France pourrait-on dire, et pour faire bref, « a tout faux ».

Le secteur est en croissance, partout dans le monde. La France dispose de la 2^{ème} zone exclusive maritime mondiale. Et elle importe 86 % de sa consommation de produits aquatiques !

11 000 Équivalents temps plein (ETP) produisent les 14 % de notre consommation que nous n'importons pas. Le gisement d'emploi correspondant à nos importations serait donc de l'ordre de 67 000 ETP. Et il ne s'agit ici strictement que des emplois dans les entreprises aquacoles alors que le secteur est porteur d'avenir dans son amont (la recherche, la formation) et dans son aval. En outre, 25 % des emplois actuels sont situés dans les Outre-mer. Et de tels emplois sont évidemment non délocalisables.

Pourtant la France renonce à organiser une filière si prometteuse. Sont présents ici - dans leur « pureté de cristal » - les meilleurs ingrédients de la stratégie d'échec d'une politique: dispersion des moyens et incohérence des actions :

- la faiblesse de notre production contraste en effet avec la formidable éclosion de structures administratives de toutes sortes. L'avis montre comment, dans ce secteur, les administrations fonctionnent en silos, sans pouvoir montrer l'efficacité nécessaire. Bref, tout semble organisé pour disperser au mieux les énergies ;
- pour ne citer qu'un exemple parmi les incohérences que l'avis fait ressortir : l'aquaculture est « réputée agricole » dans notre Code rural (Code rural maritime et de la pêche) mais les jeunes professionnels qui s'installent n'ont pas droit à la Dotation Jeunes Agriculteurs, la fameuse DJA.

Et pourtant, comme souvent dans ces cas, les recommandations ont existé - au principal desquelles celles du CESE il y a dix ans déjà - les constats ont été faits, non suivis d'effet, faute d'installation d'une politique publique dans la durée.

L'avis dresse minutieusement les constats et ouvre avec une clarté parfaite les voies de la reconstruction de cette filière pour lui redonner de la cohérence :

- cohérence d’abord dans l’appareil de recherche en confortant le rôle coordinateur de l’Ifremer, mais aussi dans la gouvernance de la profession, bien dispersée quand on constate que la jeune organisation interprofessionnelle de la filière ne parvient pas encore à y inclure les conchyliculteurs, non plus que la pisciculture des Outre-mer ;
- cohérence aussi avec tous les impacts environnementaux, en mettant l’accent sur la qualité des milieux marins (notamment par l’amélioration continue des stations d’épuration littorales) et en exerçant une vigilance accrue sur l’usage de tout nouveau produit chimique ;
- cohérence enfin à l’égard des consommateurs à qui l’on doit proposer une offre lisible, l’avis préconisant logiquement de la structurer sur les SIQO, les Signes officiels d’identification de la qualité et de l’origine.

Cet avis sonne donc une alerte. Poursuivre dans la stratégie de l’échec serait absurde. La raréfaction des ressources halieutiques continuera à laisser place au développement de l’aquaculture qui déjà produit à l’échelle mondiale autant que la pêche.

Merci aux deux rapporteuses et à la section de l’agriculture, de la pêche et de l’alimentation : non seulement cet avis ouvre pour la filière aquacole les pistes précises et pragmatiques de son rebond, mais plus largement il fournit en outre à notre assemblée l’exemple parfait des perspectives de développement durable que pourrait ouvrir à notre pays la définition claire de projets collectifs cohérents. C’est donc avec conviction que le groupe des professions libérales a voté l’avis.